



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Art. D.VIII.7 du Code de Développement Territorial

PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Mme Séverine LE MAIRE, demeurant Rue de Piétrain, 40 à 1350 Noduwez.

Le terrain concerné est situé Rue de Piétrain, 40 à 1350 Noduwez et cadastré 7^{ème} Division, Section D, n° 145 C.

Le projet consiste en **la construction d'un poolhouse** et présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'un poolhouse en lieu et place d'un abri de jardin vétuste ;
- Projet situé dans la partie de parcelle située en zone agricole (cf art. D.II.36 du CoDT), ce qui rend la demande dérogatoire au plan de secteur
- Utilisation de matériaux léger, parement en bois ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et **se déroulera du 01/09/2026 au 15/09/2026.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 6, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91 ou de Mme ROUSSELLE au 019/63.02.13 au plus tard 24 heures à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Jeremy GERARD - gestionnaire en charge du dossier : 019/ 63 02 96 - jeremy.gerard@orp-jauche.be ou sur rendez-vous préalable.

Les réclamations et observations écrites (clairement identifiées, signées et datées sous peine de nullité) sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : jeremy.gerard@orp-jauche.be ;
- par télécopie au numéro : 019/ 63 47 84 ;
- remises, à l'attention du Collège, aux gestionnaires de dossiers ou aux secrétaires du Service dont les bureaux se trouvent Place Communale, n° 6 à 1350 Orp-Jauche.

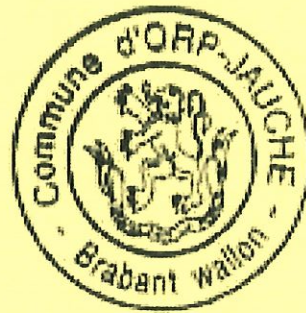
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « **Service Urbanisme et Environnement - Courrier en réclamation relatif au dossier de Madame Séverine LE MAIRE - réf. : PU 26/041 - pour la construction d'un poolhouse.** »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès du gestionnaire de dossiers du Service pendant la même période, sur rendez-vous préalable.

L'enquête publique sera clôturée le **15/09/2026 à midi**.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



Le Bourgmestre,

S. SANTUCCI

H. GHENNE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial. Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO